

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 10 janvier 1951.-

N° 64 M.O.I.

Objet:

Disponibilité en main-oeuvre.-



Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n°23/5I/Dos.17 en date du 5-1-1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le territoire d'Astrida présente des disponibilités de main d'oeuvre. A titre de renseignement 962 M.A.V. ont été recrutés comme travailleurs destinés au Congo Belge ou aux Colonies britanniques.

Il n'y a aucun empêchement à ce que Monsieur d'Adesky s'occupe de votre recrutement à condition, évidemment, que les prescriptions légales en la matière soient respectées. Ainsi la construction d'un camp de transit présentant les garanties d'hygiène et de salubrité requises devrait être exécutée à la concession de Monsieur d'Adesky à Mbazi.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I.REISDORFF,

Monsieur le Chef du Service M.O.I.  
Comité National du Kivu

à COSTERMANSVILLE.-